**Règlement d’ordre intérieur**

**Année 2020 - 2021**

# www.gymblegny.com

# 1. Cotisations

La cotisation est fixée en début de saison et n'est pas remboursable.

L’assurance est comprise dans le montant de la cotisation, sauf pour les cours à la carte.

La cotisation sera due dès le 21 septembre.

Pour les cours avec payement par cartes, celles-ci seront achetées au fur et à mesure des besoins auprès des moniteurs (l’assurance est optionnelle).

Les payements étalés peuvent être demandés. Toute demande sera analysée et débattue en réunion du comité.

**Le non-payement de la cotisation peut entraîner l’exclusion du club. Le comité se donnera donc le droit d’exclure un élève du cours ci-cela est nécessaire.**

**2. Inscriptions**

Les inscriptions devront se faire si possible en ligne.

Pour les adultes et les jeunes de + 12 ans, un maximum de 12 élèves sera accepté par cours. Dès lors, nous sommes dans l’obligation de vous demander de réserver vos places pour les cours à la carte auprès de votre professeur.

# 3. Couverture d’assurance

Il n’y aura pas de couverture par l’assurance en cas d’accident dans la salle en dehors des heures de cours données par les moniteurs, ni sur le chemin vers la salle.

Les déclarations d’accidents doivent être faites en priorité auprès du moniteur qui en référera à un membre du comité. Les documents d’assurance seront remis dans les plus brefs délais au membre.

# 4. Respect des horaires, du protocole COVID-19 et des présences

Afin de respecter les protocoles gym et fitness, nous sommes dans l’obligation d’imposer les règles reprises ci-dessous. Ces règles sont susceptibles d’être modifiées au fil de la saison en fonction de l’évolution de la pandémie et des nouvelles décisions du CNS :

* Les sportifs, quel que soit leur âge, devront avoir dans leur sac leur boisson, collation et gel désinfectant personnel.
* A l’arrivée, le port du masque sera obligatoire pour toute personne au-dessus de 12 ans.
* Les parents NE PEUVENT PAS rentrer dans la salle.
* Les parents déposeront les enfants devant la salle 5 minutes avant le début du cours, les enfants seront pris en charge par les professeurs.
* Les parents seront présents devant la salle 5 minutes avant la fin des cours afin de reprendre les enfants.
* Les sportifs devront arriver en tenue, aucun vestiaire ne sera à disposition, les effets personnels devront être rangés dans un sac personnel qui sera déposé dans l’entrée de la salle.
* Les adultes prendront leur propre tapis pour les cours où celui-ci est nécessaire (abdo-fessiers, Strong by zumba, .....)
* Il sera obligatoire de se laver les mains à l’arrivée et au départ, du savon et des serviettes en papier seront à disposition.
* Le port du masque sera obligatoire pour tous les sportifs de + de 12 ans, sauf pendant la pratique du sport.
* La tenue sportive devra être propre et lessivée après chaque cours.



**Pour une bonne organisation des manifestations et représentations, la présence des gymnastes et danseurs est obligatoire à toutes les manifestations de leur(s) discipline(s) organisées par le Club.**

**5. Droit à l’image :**

Au cours de l’année sportive 2020-2021, vous et votre enfant, êtes susceptible d’être photographié individuellement ou en groupe. Ces photos pourraient être utilisées comme documents de nature pédagogique, pour des expositions ou la publication dans la presse ou sur le site internet du club.

En raison de l’obligation du droit à l’image, nous vous remercions de bien compléter le point signifié sur la fiche d’inscription.

# 6 Divers

Le groupe de perfectionnement sera constitué en fonction du niveau de gymnastique de l’enfant et en accord avec les professeurs.

Aucune obligation ne sera imposée aux gymnastes quant à la participation à des championnats.

Chaque enfant participant à diverses représentations de danse aura à payer son costume de fantaisie.

Le sportif devra obligatoirement avoir une paire de pantoufles de gymnastique ou des chaussures de danse uniquement utilisées pour les cours et autre que celles mises pour se rendre au cours.

La tenue devra être propre, adéquate à la pratique sportive et lessivée après chaque cours

Il est interdit de manger et de fumer dans la salle.

# 7. Litiges

Tout litige avec un moniteur ou toute remarque à formuler, seront à débattre avec le comité lors de la prochaine réunion de celui-ci. Les remarques seront à introduire auprès de la présidente ou tout autre membre du comité.

**8. Remarque**

Si vous n’êtes pas en accord avec l’un des points ci-dessus, nous vous demandons d’adresser un courrier au comité de la gymnastique Saint-Jean-Berchmans endéans les 15 jours de la date de réception.

|  |
| --- |
| **Cotisations 2020 – 2021** |

Cours de 1h/année : 110€ l’année

Cours de 1h30/année : 130€ l’année

Cours de 2h/année :150€ l’année
Carte Aérobic – Step – Abdo fessiers – Body Sculpt – Remise en forme séniors – Zumba :

35 €/10 leçons (assurance optionnelle de 20€/année)
1er cours gratuit (la semaine de votre rentrée)
Paiement obligatoire dès le 2ème cours

**No de compte : BE33 0680 5250 8046**

|  |
| --- |
| **Entraineurs** |
| **Psychomotricité :** | **Strong by Zumba :**  |  |
| Céline Vervier | Céline Vervier |  |
| **Gymnastique :** | **Step, Aérobic, Abdo-fessiers, Body Sculpt:** |  |
| Céline Vervier | Léon Longatte  |  |
| Bernard Weber | **Remise en forme Séniors :** |  |
| **Danse:** | Bernard Weber |  |
| Vanessa Danthine – Charlotte Borbouse – Valentine Habets |   |  |
| **Comité** |
| Ineke Vervier  | Aline Vannespenne | Isabelle Kinet |
| **Présidente**  | **Trésorière** | **Secrétaire** |
|  |  |  |
| **Membres du Comité** |
| Christian Soxhlet  | Jean-Pierre Vervier  | Florent Hellebrandt |
| Bernard Weber  | Vincent Reynders  | Vincent Vervier |
| Pascale Tihon  | Céline Vervier  | Jessica Bandura |
| Raoul Lespire | Séverine Gutkin | Jacques Brennenraedts |
|  |  |  |

|  |
| --- |
|  |
| **Pour nous contacter** |

[**www.gymblegny.com**](http://www.gymblegny.com)**gymblegny@gmail.com**

**0470 67 30 04 (Après 17h)**